



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUIN 2020**

Le **jeudi 4 juin 2020 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 mai 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Franck LEBRET à François CRAMILLY, Robin DAVID à William GUILLARD

Absent(s) non excusé(s):

Sébastien PETIT, Amandine TAVARES GOMES, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s):

Patrick GIRAUD

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - CM/20/035

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif du budget principal de la Ville 2020 comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	14 968 802,77€	5 182 072,38€
DEPENSES	14 233 056,27€	5 182 072,38€

Exceptionnellement la section de fonctionnement est proposée au vote du Conseil Municipal en suréquilibre, en effet, le résultat de l'exercice 2018 a permis de financer les investissements 2019 et permet de financer les investissements du budget 2020 sans emprunter. Pour rappel, les résultats excédentaires résultent des excédents du CITY et du Syndicat du Collège Charcot désormais dissouts.

Il propose de procéder à un vote par chapitre comme présenté en annexe de la présente délibération.

Il précise que le budget primitif 2020 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.1612-1 et suivants et L.2312-1 et suivants ;

VU l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19.

CONSIDERANT, que les Collectivités Territoriales ont jusqu'au 31 juillet pour le vote du budget.

ATTESTE de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2020, conformément à la délibération du Conseil Municipal n° CM/20/017 du 9 mars 2020.

DECIDE d'approuver le budget primitif du budget principal de la Ville 2020 tel que présenté en annexe jointe à la présente délibération.

DIT que le vote du budget principal 2020 s'est fait par chapitre.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	26	pour: 19 contre: 0 abstention(s): 1 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
04 juin 2020

Patrick CALLAIS,
MAIRE

